

# Quelques clés pour créer ou reprendre une entreprise

**GAP**

**C**omment créer ou reprendre une entreprise artisanale dans de bonnes conditions ? La Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) espère livrer quelques clés, à l'occasion de la semaine nationale de la création reprise. Plusieurs conférences sont prévues à cette occasion à la CMA de Gap.

Ce mercredi soir à 18h30, il sera ainsi question de "l'accès aux financements bancaires pour les entreprises artisanales" et des "nouvelles dispositions sur l'EIRL". Vendredi, à 18h30, c'est le sujet de "l'accessibilité des commerces relevant de l'artisanat face aux nouvelles réglementations" qui sera abordé. L'objectif est à la fois « d'accompagner les chefs d'entreprise » et de « sensibiliser les personnes extérieures aux métiers », souligne Jean-Marie Moyon, responsable du pôle développement économique à la CMA.

## Les difficultés de la transmission d'entreprise

Celui-ci constate actuellement quelques difficultés pour la transmission des entreprises artisanales : « Avant, on arrivait facilement à trouver des



Jean-Marie Moyon, responsable du pôle développement économique à la Chambre de métiers et de l'artisanat.

repreneurs au sein du milieu familial. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. » La difficulté étant désormais de trouver « une personne extérieure » réunissant « les compétences techniques et la capacité financière ».

Côté création d'entreprises, en revanche, les indicateurs semblent au vert, boostés par les secteurs des services à la personne et du bâtiment. « La création marche bien, mais le taux de réussite et d'échec dans le temps reste le même, tempère Jean-Marie Moyon. Cela montre que le potentiel

existe, mais qu'il faut travailler sur le taux de réussite à 5 ans. »

Au total, la CMA comptabilise 318 immatriculations (créations et reprises d'entreprises) de janvier à octobre 2011, pour 219 radiations.

**Fabien ROUX**

## LES CONFÉRENCES

Aujourd'hui à 18h30 à la CMA :

"L'accès aux financements bancaires pour les entreprises artisanales et les nouvelles dispositions sur l'EIRL".

Vendredi à 18h30 à la CMA :

"L'accessibilité des commerces relevant de l'artisanat face aux nouvelles réglementations".

23 / 11 / 2011